

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2024 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 décembre 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 29 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 membre a rejoint l'instance.

Décision n°CA20241204

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu la délibération n°20240306 du Conseil d'administration en date du 13 mars 2024 approuvant le compte financier 2023 ;

Vu l'avis du Recteur de région en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration du 25 novembre 2024.

**Modifications apportées aux conditions de retour à l'équilibre (CRE)**

Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées aux conditions de retour à l'équilibre, tels qu'annexées.

*Nombre de présents : 25  
Nombre de pouvoirs : 8  
Total présents et représentés : 33  
Nombre de votants : 33  
Nombre d'abstentions : 4  
Total des suffrages exprimés : 29*

*Nombre de voix défavorables : 10  
Nombre de voix favorables : 19*

à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/12/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## **Annexe 1 - Eléments de cadrage de la trajectoire 2024-2027 du CRE de Grenoble INP – UGA**

### **MISE A JOUR AU 12 DECEMBRE 2024**

- En 2027 Grenoble INP – UGA doit avoir retrouvé un équilibre financier, tout en ayant préservé sa capacité d'action et d'investissement sur ses champs de mission (formation, recherche, innovation). Le CRE doit ainsi constituer une opportunité pour transformer notre établissement (organisation, fonctionnement, capacités de pilotage financier, etc), lui permettre de poursuivre sur des bases solides. Il ne doit pas avoir eu pour conséquence de l'affaiblir dans la réalisation de ses missions de service public.  
Pour cela il s'agit :
  - D'une part, de mettre en place des actions structurelles déterminantes portant sur le fonctionnement de notre administration au sens large, la simplification de nos maquettes pédagogiques et l'optimisation de notre gestion patrimoniale.
  - En parallèle de ce travail de moyen terme, et afin de dégager une marge de manœuvre financière immédiate, mettre en œuvre des mesures temporaires qui prendront toutes fin en 2028. Celles-ci ont un impact sur l'activité formation-recherche-innovation, et sont donc envisagées sur une période clairement délimitée.
- La trajectoire de notre établissement devra conduire vers une soutenabilité financière/budgétaire, mais également du point de vue des ressources humaines.
- La trajectoire privilégiera en priorité les dépenses qui représentent un levier d'action moins aléatoire qu'une action tournée vers les recettes. Ces évaluations d'économies devront être prudentes et réalistes.
- Dès 2025, un budget annuel de 300 k€ sera dédié aux actions de transformation de l'établissement (appel à un prestataire externe, nouveaux SI, etc). Ce budget annuel serait proposé pour pérennisation en 2028.

## Annexe 2 - Commentaires sur les mesures

### **1. Dépenses : Masse salariale IATS fonctions support/soutien - postes permanents (titulaires et contractuels)**

#### **Nature de la mesure : structurelle**

Le projet politique sur la base duquel l'équipe politique actuelle a été élue est un projet de transformation de l'établissement. Le CRE a joué un rôle d'accélérateur de la démarche qui était à entreprendre.

Le déploiement du projet de transformation sera organisé de la façon suivante. Dans un premier temps, une cartographie RH et process de chacune des principales fonctions (finances, RH, scolarité, recherche, formation ...) sera réalisée. Dans un deuxième temps, chaque process sera analysé afin que celui-ci soit optimisé et simplifié pour gagner en efficacité. L'approche par fonction nous permettra de couvrir l'ensemble des entités. Nous pourrons ainsi opérer les réallocations de ressources RH et ne pas renouveler certains postes.

Le nombre des postes IATS permanents supprimés ira croissant. Il sera de 26 en 2025, année d'initialisation pour atteindre 58 postes en cumulé en 2027. Ces suppressions s'effectueront sur la base des postes vacants en cours de recrutement et qui seront libérés en 2025, 2026 et 2027 (départ à la retraite, mobilité, démission...)

### **2. Suppression des CDD parts incitatives**

#### **Nature de la mesure : structurelle**

Mesure non maintenue

### **3. Suppression des CDD accroissement d'activité et renfort**

#### **Nature de la mesure : temporaire**

Comme leur nom l'indique ces CDD sont destinés à répondre à des besoins ponctuels.

La diminution du nombre de ces CDD ira croissante. Elle sera de 10 CDD en 2025, année d'initialisation, pour atteindre 21 CDD en cumulé en 2027.

A noter que l'établissement continuera à prendre en charge les besoins liés à l'absence des agents en congé maladie, maternité, ou en arrêt long.

### **4. Masse salariale EC – Postes permanents – Départs à la retraite remplacés par un ATER**

#### **Nature de la mesure : temporaire**

Il s'agit de remplacer les EC partis en retraite par 1 ATER pendant 1 an

## 5. Réduction des heures complémentaires

### Nature de la mesure : structurelle

Réduction du nombre d'heures complémentaires d'enseignement.

- 178 K€ dès l'année 2025, dont -30 K€ en lien avec la revue des modalités de rémunérations des heures TP versus TD, hors service statutaire

## 6. Surveillance d'examen

### Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne

Mesure non maintenue

## 7. Masse salariale doctorants contractuels sur budget établissement

### Nature de la mesure : temporaire

Au regard du nombre d'AAP, PEPR, des financements pourront être mobilisés afin de financer des postes de doctorants.

43 / 43 contrats supprimés sur la cohorte 2025-2028

8 / 43 contrats supprimés sur la cohorte 2026-2029

Note : cela représente 5% du total des contrats doctoraux

## 8. Réduction du budget de fonctionnement par rapport au BR 2024

### Nature de la mesure : temporaire

Réduction décroissante du budget de fonctionnement (-8.7% en 2025, - 7.7% en 2026, -4.7% en 2027).

## 9. Optimisation du patrimoine

### Nature de la mesure : structurelle

Diminution de 15 % de la superficie, dont 5% dès 2026

Note : la superficie totale de notre patrimoine est d'environ 200 000 m<sup>2</sup>

Note : cette diminution devrait engendrer une baisse de 1,3M€ du budget de fonctionnement du patrimoine (8,8M€)

**10. Réduction des exonérations de droit d'inscription****Nature de la mesure : temporaire**

Diminuer provisoirement d'un montant de :  
200 k€ pour n'année 2025  
400 k€ pour l'année universitaire 2025-2026

**11. Augmentation des recettes formation continue et apprentissage****Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne**

Augmentation croissante des recettes à compter de 2025.  
Hausse de 111k€ en 2025, 222k€ en 2026, 333k€ en 2027  
Note : les recettes annuelles liées à l'apprentissage sont d'environ 5,5M

**12. Dépenses de fonctionnement : diminution du budget de fonctionnement (hors patrimoine)****Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne**

Diminution de 500k€ à partir de 2028  
Note : le budget total de fonctionnement (hors patrimoine) est d'environ 16M€

**13. Dépenses de fonctionnement : diminution du montant forfaitaire attribué pour les prochaines cohortes de RIPEEC C3****Nature de la mesure : non structurelle mais pérenne**

Diminution du montant forfaitaire attribué pour les prochaines cohortes de primes RIPEC C3 :  
-13 K€ pour la cohorte 2025

## Institut polytechnique de Grenoble Synthèse Conditions de retour à l'équilibre

		Compte financier 2023	BI 2024	BR 2024	Compte financier 2024 (prévisionnel)	2025	2026	2027
<b>HORS CRE</b>	<b>Résultat</b>	- 3 198 459	- 2 936 838	- 4 855 586	- 6 524 237	- 10 098 611	- 7 035 597	- 7 013 321
	Fonds de roulement	23 639 307	12 711 632	11 122 195	-	-	-	-
	<i>FDR en jours de fonctionnement</i>	68	28	24	-	-	-	-
	Trésorerie	34 812 118	20 868 178	23 326 603	-	-	-	-
	<i>Trésorerie en jours de fonctionnement</i>	101	47	50	-	-	-	-
<b>1. Économies sur les charges</b>		-	-	-	-	3 861 595	7 379 001	8 672 693
1.1 Économies Masse salariale		-	-	-	-	2 462 672	6 209 079	7 800 983
1.2 Économies en fonctionnement		-	-	-	-	949 665	1 169 922	871 710
<b>2. Développement des produits</b>		-	-	-	-	686 422	645 508	333 762
2.1 Développement des ressources propres encaissables		-	-	-	-	753 201	422 508	333 762
2.2 Subvention de l'État (SCSP)		-	-	-	-	585 399	223 000	-
<b>3. Autres opérations</b>		-	-	-	-	-	-	-
3.1 Économies générées sur la dotation aux amortissements et provisions		-	-	-	-	449 258	-	-
3.2 Gains générés par les reprises sur amortissements, provisions et quotes part		-	-	-	-	652 178	-	-
<b>CRE</b>	<b>Résultat</b>	- 3 198 459	- 2 936 838	- 4 855 586	- 6 524 237	- 5 550 594	988 912	1 993 134
	Fonds de roulement	23 639 307	12 711 632	11 122 190	12 376 887	2 906 993	4 520 668	7 221 648
	<i>FDR en jours de fonctionnement</i>	68	28	24	28	6	11	17
	Trésorerie	34 812 118	20 868 178	23 326 603	23 549 698	14 079 804	15 693 479	18 394 459
	<i>Trésorerie en jours de fonctionnement</i>	101	47	50	54	30	38	44
<b>Ratios de soutenabilité financière</b>								
Poids des charges de personnel		71,6%	74,2%	72,9%	75,1%	73,7%	67,6%	66,9%
Poids des ressources propres		33,6%	35,6%	37,1%	32,2%	37,8%	32,9%	32,9%
NB	Sans CAS Pension	- 3 198 459	- 2 936 838	- 4 855 586	- 6 524 237	- 4 081 518	988 912	1 993 134